ENREGISTRÉ LE
30 MAI 2018
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Eygliers

Délibération N°20181805038

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EYGLIERS

Séance du : 18/05/2018
Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/05/2018

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit mai**, à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : **en exercice : 13**, **présents : 9 ; votants : 9 ;**
Présents : Mesdames et Messieurs : Anne CHOUVET-PETIT, Jacques GIRAUD, Marco GESTIERO, Marcel PRA, Cyril GIRAUD, Daniel MARTELLI, Guy VERDON, Yves HODOUL, Thierry DEROUALLE.
Absents : André SOUISSA, Carole GLEIZE, Gisèle AILLAUD, Chloé GALLET.
Procurations :
Secrétaire de séance : Marcel PRA.

Objet : Délibération arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme et la concertation qui a été menée tout au long de la procédure.

Vu la délibération n°2015/0312/086 en date du 03 décembre 2015 prescrivant la révision générale du PLU ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 22 août 2018 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 03 décembre 2015 au 18 mai 2018.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protections de l'environnement et d'usagers qui en ont fait la demande ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote :
Pour : 8
Contre :
Abstention : 1 : Thierry DEROUALLE

- Tire le bilan de la concertation suivant : Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription de la révision générale du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche conformément aux principes de la délibération du 03 décembre 2015. Les différentes remarques et questions soulevées ont été posées lors des différentes commissions de travail. Cette concertation a permis aux habitants d'interpeller les élus et le bureau d'études sur le projet et ainsi de mieux se l'approprier. Le bilan de la concertation est largement positif avec de nombreuses remarques dans le registre et une forte participation du public. Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Eygliers tel qu'il est annexé à la présente ;

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- au centre régional de la propriété forestière ;
- à l'institut national des appellations d'origine ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Anne CHOUVET.

MAIRIE D'EYGLIERS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Hautes-Alpes)

Certifié conforme au registre des délibérations,
rendu exécutoire par transmission en sous-préfecture,
le 30 mai 2018.